

COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal du 6 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 21 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.
Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.
Absente excusée : LENOIR Benvinda

Délibération n° 2017/016

Travaux de voirie communale : Demande de subvention D.E.T.R.

Monsieur le maire rappelle que suite à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) concernant les travaux sur la voie communale du Cayla, la réponse a été la suivante :

Montant des travaux subventionnables	34 110,00 €
Taux de subvention	23,21 %
Montant de la subvention	7 915,42 €

Afin que monsieur le Préfet puisse prendre l'arrêté attributif de subvention, il convient de présenter un plan de financement avec les montants ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de travaux sur la VC 14 du Cayla et les devis présentés,
- Approuve le plan financement suivant et tel qu'annexé à la présente.

* Opération : **travaux de voirie communale**

* Montant des travaux hors taxes : **34 110,00 €**

* Montant des travaux subventionnables : **34 110,00 €**

* Demande D.E.T.R. : **23,21 %**

* Autofinancement ou emprunt : **26 194,58 €**

- **Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R., catégorie voirie communale, à hauteur de 7 915,42 €.**
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.